

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipale

MAI 2010

DOSSIER SPECIAL FINANCES LOCALES

- Le compte administratif 2009 p. 4-5
- Le budget primitif 2010 p. 6 à 8
- La fiscalité p. 9

A noter sur vos Agendas

- Inscriptions scolaires
- Inscriptions aux services périscolaires p. 3

Plus d'Informations

- Le programme du Relais Assistantes Maternelles
- La Cavalcade p.12

N° 8



Bulletin d'Information Municipal

Directeur :
Yannick BOUBÉE
Rédacteur :
Maryvonne GARBAYE

Ont collaboré à ce
numéro :
Jean DEVATINE
Anne-Lise GAILLARD
Hervé GAILLARD
Société
Chorale & Cavalcade

Impression :
GRAPHICOM
05 62 36 18 64

L'Editorial

de Yannick BOUBÉE, Maire

Le premier tiers de l'année 2010 s'est achevé. Qu'en retenir ?

- tout d'abord, un hiver rigoureux, interminable, avec des épisodes de froid assez singuliers et des enchaînements de pluie, neige et froid particulièrement catastrophiques pour nos routes. Notre voirie, mise à mal, en porte encore les stigmates.
- la deuxième phase des travaux de l'Opération de Rénovation Urbaine (O.R.U.) a débuté au début de l'an et s'achèvera d'ici quatre mois. Au terme de ces aménagements, les Villes de SEMEAC et d'AUREILHAN auront traité et embelli les espaces publics centraux du quartier du Bout-du-Pont.
- la création d'un foyer d'information pour les jeunes de 18 à 25 ans est venue compléter l'ensemble des accueils assurés par la Maison des Jeunes et de la Culture. Les jeunes adultes y trouveront les renseignements souhaités en matière d'emploi, logement et santé.
- ici, comme ailleurs, trop d'électeurs ont déserté le chemin des urnes pour choisir leurs conseillers régionaux. Les raisons en sont multiples, cette démobilisation doit interroger les démocrates. Plus de 7 Aureilhanais sur 10 venus effectuer leur devoir de citoyen ont souhaité que la Gauche continue à piloter la Région Midi-Pyrénées.
- le Conseil Municipal a voté le budget 2010 de notre cité : 7 millions d'euros au total, pour servir les 7 881 habitants. Cela peut paraître beaucoup et pourtant, c'est moins de la moitié des sommes gagnées en 2009 par Thierry HENRY, le footballeur à la main en or...
- le Bureau d'Etudes qui assistera les élus pour « dessiner » AUREILHAN demain dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme a été retenu. Au moins deux ans d'études, de réflexion, de consultation, d'écoute et d'action seront nécessaires pour l'écriture du nouveau document qui définira l'aménagement et le développement voulus pour notre Cité pour les 15 ans à venir.
- le Parc des Sports de l'Adour a été doté d'équipements supplémentaires, pour mieux accompagner les associations, leurs responsables et leurs adhérents. Nous y reviendrons... Les beaux jours arrivent. Malgré des difficultés conjoncturelles, la réalisation de notre programme municipal se poursuit. A l'image des bénévoles qui animent le tissu associatif, notre énergie, notre volonté, notre créativité demeurent intactes. Soyez assurés que, à votre service, nous tenons le cap.

Avec mes meilleurs sentiments



BREVES de l'espace public informatique ...

Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

Un logiciel libre est un logiciel distribué selon une licence libre. Il peut être utilisé, modifié et redistribué sans restriction par la personne à qui il a été alloué. Un tel logiciel est ainsi susceptible d'être soumis à étude, critique et correction. Cette caractéristique confère aux logiciels libres une certaine fiabilité et réactivité. Mozilla Firefox, Mozilla Thunderbird, OpenOffice.org et VLC en sont des exemples célèbres. Si vous avez déjà utilisé un de ces logiciels, vous avez donc déjà utilisé un logiciel libre !

Qui crée des logiciels libres ?

Toute personne (informaticiens, graphistes, musiciens, traducteurs, testeurs, etc.) désireuse de bénéficier de créations collectives et/ou souhaitant maximiser la diffusion de ses œuvres (logiciels, textes, images, vidéos, musiques) peut créer un logiciel libre. A la tête de chaque projet, il y a une structure plus ou moins formelle composée de simples particuliers ou d'entreprises. Par exemple, la FSF (Free Software Foundation), dirigée par Richard Stallman, produit et organise le développement de tels logiciels. Ainsi le projet GNU (premier projet de logiciel libre ayant pour objectif de créer un système d'exploitation multitâche libre permettant de travailler sans logiciel propriétaire) de la FSF a joué un rôle déterminant dans la création de Linux (système d'exploitation libre).

A noter sur vos agendas ...

A quelques semaines de la fin de l'année scolaire, nous vous présentons les démarches à suivre pour inscrire votre enfant dans une école ou bien aux services périscolaires proposés par la Commune.

Les inscriptions scolaires

➤ Qui est concerné ?

Les inscriptions scolaires concernent : les élèves qui sont inscrits pour la première fois en maternelle, les élèves de grande section qui passent en cours préparatoire, les nouveaux arrivants sur la Commune.

➤ Comment procéder ?

L'inscription s'effectue en deux temps :

❶ **Les démarches auprès de la Mairie** : vous devez retirer un dossier d'inscription au Service Accueil de la Mairie. Ce dossier doit ensuite être remis, à l'Accueil, accompagné des justificatifs demandés. Il permettra de déterminer l'école de scolarisation de votre enfant, dans le respect de la carte scolaire et avec la préoccupation d'équilibrer les effectifs. Un certificat d'inscription vous sera envoyé par courrier, après instruction du dossier par les Services de la Mairie.

❷ **Les démarches auprès de l'école** : une fois le certificat d'inscription délivré, prenez rendez-vous avec la Directrice ou le Directeur de l'école indiquée pour procéder à l'admission de votre enfant. Vous devez vous munir du certificat d'inscription, le cas échéant du certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant vient d'un établissement d'une autre Commune, du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

➤ Quand ?

Les dossiers d'inscription sont déjà disponibles en Mairie. Ils devront impérativement être retournés, au service Accueil de la Mairie, au plus tard le 18 juin.

➤ Qui contacter ?

Pour tout renseignement concernant les inscriptions scolaires, vous pouvez contacter le Service Affaires Scolaires (Stéphane PAHU – 05.62.38.91.72).

Les coordonnées des écoles :

Ecoles Maternelles			
ECOLES	Directeur/Directrice	Téléphone	Adresse
Ecole Marcel Pagnol	Jésolyno VALLE	05 62 36 88 77	18, rue Jules Guédo
Ecole des Cèdres	Chantal QUERTAIMONT	05 62 36 32 39	Impasse des Cèdres

Ecoles Primaires			
ECOLES	Directeur/Directrice	Téléphone	Adresse
Ecole Joliot-Curie	François MEUNIER	05 62 36 80 13	Rue Joliot-Curie
Ecole Lamartine	Hélène FARGES	05 62 36 87 86	Rue Lamartine
Ecole des Cèdres	Erick LASSEIRE	05 62 37 53 34	Impasse des Cèdres

Les inscriptions et renouvellements d'inscription aux services périscolaires (garderie, transports, restauration)

Pour pouvoir bénéficier des services périscolaires, l'inscription ou le renouvellement d'inscription en Mairie est obligatoire (*il n'y a pas de reconduction automatique d'une année sur l'autre*).

➤ Comment procéder ? **Dès à présent**, le dossier d'inscription peut être retiré à l'accueil de la Mairie ou bien téléchargé sur le site de la Commune (www.ville-aureilhan.fr). Il devra ensuite être remis au Service Régie de la Mairie, avec toutes les pièces justificatives demandées. Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés.

➤ Jusqu'à quand ? La période d'inscription ou de renouvellement d'inscription est ouverte jusqu'au **30 juin 2010, dernier délai**. Dans un souci de bonne organisation du service, **aucune inscription ne sera prise en Juillet, août et la semaine de la rentrée**.

➤ Qui contacter ? Pour tout renseignement concernant les inscriptions ou renouvellements d'inscription aux services périscolaires, vous pouvez contacter le Service Régie (Joelle VILLACAMPA – 05.62.38.91.51).

Un élu à votre service

Monsieur Claude PAHU,

Maire Adjoint délégué aux affaires scolaires reçoit sur rendez-vous, tous les mercredis après-midi.

Pour toute demande de renseignements, les Services de la Mairie restent à votre disposition (05.62.38.91.50).

SECTION DE FONCTIONNEMENT : retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services

DEPENSES

Charges à caractère général : eau, énergie-électricité, fournitures, entretien courant des bâtiments et des voies...	873 054,90
Charges de personnel	1 928 609,69
Charges de gestion courante : transports scolaires, service incendie, subventions aux associations, à la Caisse des Ecoles, au Centre Communal d'Action Sociale...	756 798,66
Intérêts de la dette	293 046,30
Charges exceptionnelles	181,25 €
Dotations aux amortissements : écriture comptable visant à constater la dépréciation d'un bien et à préparer son renouvellement.	80 377,00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 932 067,80

Dépenses de gestion des services : 3 558 463,25

Vous avez élu une équipe municipale pour gérer la Cité. A ce titre, elle vous doit des comptes. Voici ceux de l'année 2009 votés à la majorité du Conseil Municipal le 12 mars dernier

RECETTES

Atténuations de charges : remboursement des frais de personnel des budgets annexes (transports scolaires, Caisse des Ecoles pour le restaurant scolaire, CCAS pour le portage des repas aux personnes âgées), remboursement des indemnités liées aux congés maladie ou accidents du travail...	201 034,43
Produit des services : redevances d'occupation du domaine public, garderies périscolaires...	97 998,54
Impôts et taxes : contributions directes des ménages essentiellement.	2 810 331,63
Dotations et participations : Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat et compensations liées aux exonérations et abattements affectant les impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières)...	1 398 617,09
Produits de gestion courante : revenus des immeubles communaux...	197 260,48
Produits financiers	57,55 €
Produits exceptionnels	26 215,09 €
Immobilisations corporelles (opérations d'ordre entre sections)	2 859,28 €
TOTAL DES RECETTES	4 734 374,09

Recettes de gestion des services : 4 705 242,17

Sur 100 € dépensés en

Charges de personnel

Eau, énergie, fourniture



retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées par la Commune au cours de l'exercice, primitif qui est un acte de prévision. La présentation du compte administratif 2009 est l'occasion de clarifier les termes particuliers usités en comptabilité publique.

SECTION D'INVESTISSEMENT : a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité

DEPENSES

Programme annuel d'investissement	1 173 689,40 €
Remboursement du capital de la dette	318 115,16 €
<i>Immobilisations corporelles (opérations d'ordre entre sections)</i>	2 859,28 €
<i>Opérations patrimoniales (opérations d'ordre entre sections)</i>	11 615,54 €
Déficit d'investissement de l'année N-1	651 934,26 €
TOTAL DES DEPENSES	2 158 213,64

Acquisitions : tracteur pour tonte, terrains, algecco pour la "chorale et cavalcade"...	35 342,63 €
Bâtiments communaux	109 007,51 €
Installations sportives : réfection des vestiaires du stade des Pompons verts...	13 739,59 €
Voirie - Aménagements urbains : point à temps, programme de réfection des trottoirs, aménagement du Chemin des Alouettes et du Chemin du Roy...	514 914,15 €
Voirie rurale - Forêt	22 118,73 €
Eclairage public : extension de l'éclairage chemin d'Orleix et Lotissement la Clairière, enfouissement et rénovation de l'éclairage du Chemin du Roy...	70 652,56 €
Rénovation du quartier du Bout-du-Pont (Opération de Renouvellement Urbain)	364 035,28 €
Extension et modernisation de l'école Marcel Pagnol	43 878,95 €



Rénovation du Bout-du-Pont (avenue des sports)

2009, X€ ont été dédiés :

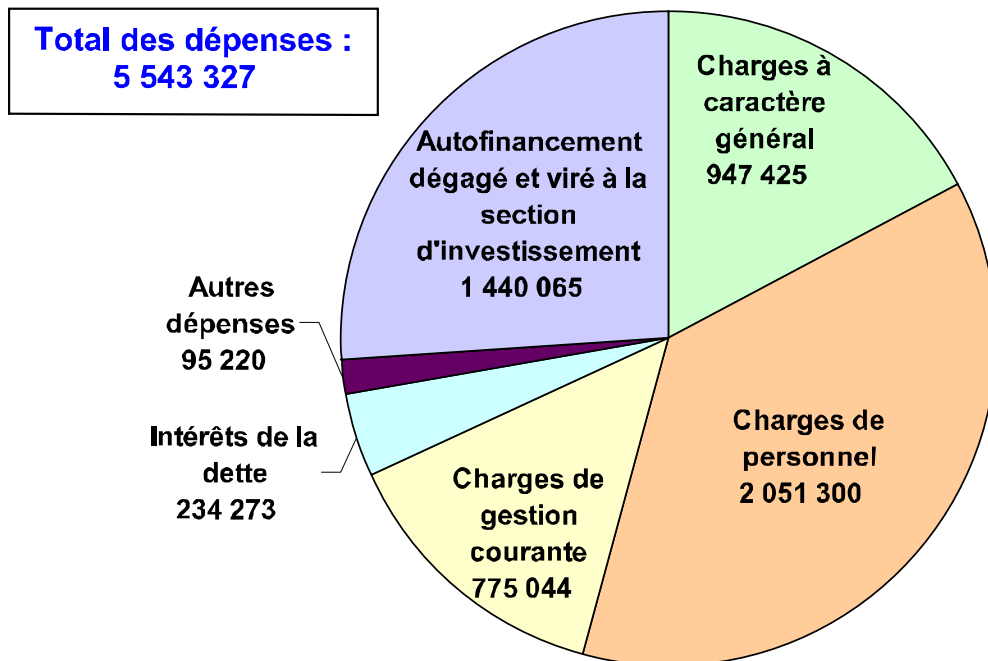
- Charges de gestion courantes
- Remboursement de la dette
- Travaux de voirie
- Rénovation du Bout-du-Pont
- Autres investissements

RECETTES

Subventions d'investissement : Fonds d'Équipement Urbain (Conseil Général), Dotation Globale d'Équipement (Etat)...	224 033,91
Emprunts	350 000,00
Dotations (Fonds de compensation de la TVA, Taxe Locale d'Équipement) et affectation de résultat de l'année N-1.	1 099 655,23
Dépôts et cautionnements	1 387,54 €
Dotations aux amortissements : écriture comptable visant à constater la dépréciation d'un bien et à préparer son renouvellement.	80 377,00 €
Opérations patrimoniales (opérations d'ordre entre sections)	11 615,54 €
TOTAL DES RECETTES	1 767 069,22

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2010, la Municipalité poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+2%)



S'agissant des recettes, la **Dotat (DGF)** versée par l'Etat est en très forte hausse. Toutefois, d'une manière générale, l'indice des dépenses communales est encadré. Les **recettes fiscales** sont destinées à assurer l'équilibre du budget. Elles sont consacrées à la fiscalité. Enfin, ce marché de l'immobilier, le produit principal, ne progresse pas, ou peu, évolue. Si ces recettes immobilières ont connu un léger déclin (89 800 € en 2008), elles sont bien supérieures à 2006 (167 500 €) et 2007 (150 600 €).

Les dépenses de personnel

Un minimum d'agent pour un maximum de services

Comme dans toutes les collectivités, les charges de personnel représentent 50 % des dépenses de fonctionnement. La Commune compte 66 agents titulaires (et 1 emploi aidé), soit 1 agent pour 119 habitants. C'est peu... A titre de comparaison* :

- JURANÇON, 7730 habitants, 96 agents (81 hab. / agent) ;
- CONDOM, 7555 habitants, 94 agents (80 hab. / agent) ;
- MOURENX, 7741 habitants, 115 agents (67 hab. / agent).

Pour mémoire, AUREILHAN : 7881 habitants.

Pourtant, la Commune propose de nombreux services, de qualité. L'effort est notamment mis sur l'éducation : les deux écoles maternelles disposent d'une ATSEM par classe, 3 agents sont affectés aux transports scolaires, 6 au restaurant scolaire, 10 à la surveillance des élèves de maternelle fréquentant le restaurant scolaire (pour les écoles primaires, cette mission est effectuée par la MJC) et, enfin, 2 éducateurs sportifs sont affectés aux écoles.

Les Services Techniques comptent 20 agents : 2 cadres, 11 employés aux espaces verts et 7 agents aux bâtiments. L'entretien quotidien des bâtiments communaux est assuré par 6 fonctionnaires. Les Services Administratifs emploient 11 agents. 2 employés livrent tous les jours les repas aux personnes âgées, service proposé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La Commune dispose également d'un Espace Public Informatique, géré par 1 fonctionnaire. Enfin, 1 Policier Municipal patrouille dans les rues d'AUREILHAN.

NB : le total des agents énumérés ne fait pas 66...puisque certains sont affectés à plusieurs tâches

* Source : <http://www.apvf>

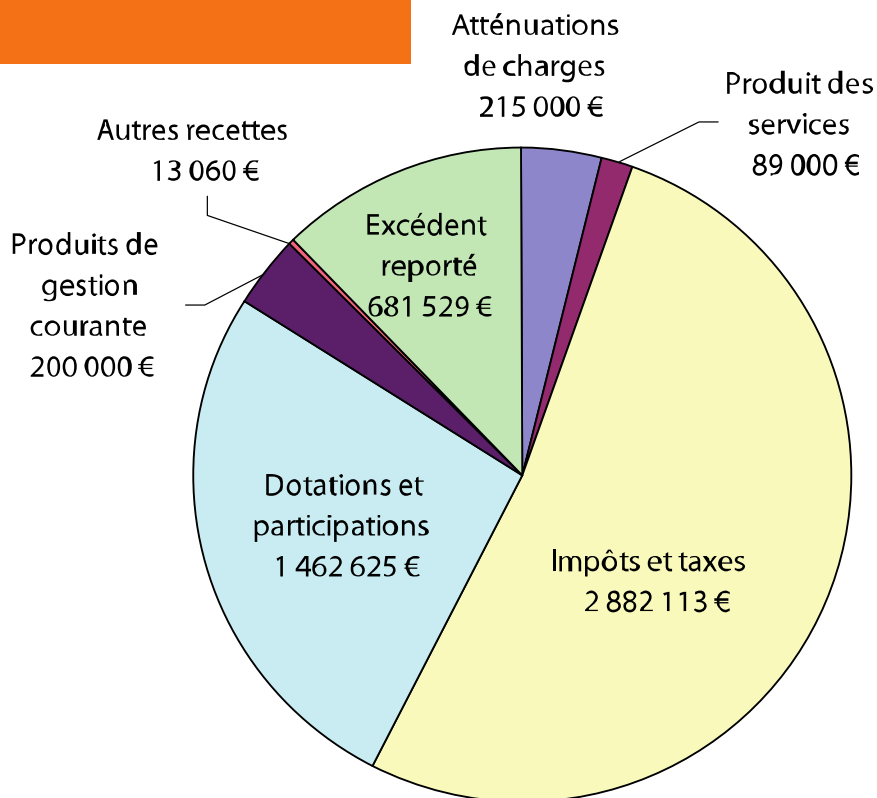
de l'exercice 2010

dépenses maîtrisées

CTIONNEMENT 2010

Total des recettes :
5 543 327

ion Globale de Fonctionnement
es légère augmentation (+ 1,43%).
ale, l'écart entre les dotations et
les ne cesse de se creuser (voir
augmenteront sensiblement, afin
Nous y reviendrons dans la page
conséquence du ralentissement du
des **droits de mutation** ne devrait
recettes liées aux transactions
sursaut en 2009 (97 800 € contre
en inférieures au niveau atteint en
0 €).



L'écart entre les dotations et les prix des dépenses communales se creuse

L'indice des prix des dépenses communales - le « panier du Maire » - est un outil permettant d'évaluer la hausse des prix supportée par les Communes. Il est naturellement comparé à l'évolution du taux d'inflation et des dotations versées par l'Etat. Le constat est sans appel : le panier du Maire évolue à un rythme plus soutenu que l'inflation et les dotations. Ainsi, selon une étude réalisée par l'Association des Maires de France et Dexia*, sur une période de 6 ans (2002-2008), l'indice des prix des dépenses communales a évolué de 20 % alors que l'inflation n'augmentait « que » de 12 % et les dotations de l'Etat de 8,5%.

Base 100 en 2002			
	Panier du maire	Taux d'inflation	Dotation forfaitaire
Année 2008	119,96	111,84	108,53

L'écart entre les dotations et le prix des dépenses communales est très important. Quelles sont les conséquences pour AUREILHAN ?

	2002	2008
DGF* perçue par la Commune	895 927€	978 960€

Si la DGF avait évolué en 6 ans au même rythme que l'indice du prix des dépenses communales (soit 19,96%), la Commune aurait perçu 1 074 754 € en 2008. **Le manque à gagner pour la Commune en 2008 est donc de 1 074 754 – 978 960 = 95 794 €.**

* Source : revue Maire de France, Novembre 2009

** DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT 2010

DEPENSES

Programme annuel d'investissement	2 701 550 €
Remboursement d'emprunts	320 500 €
Immobilisations corporelles (opérations d'ordre entre sections)	10 000 €
Report de l'année N-1 et restes à réaliser	601 692 €
TOTAL DES DEPENSES	3 633 742 €

Les **travaux de modernisation et d'extension de l'école Marcel Pagnol**, débutés en novembre 2009, s'achèvent en 2010. La **rénovation du quartier du Bout-du-Pont**, qui s'inscrit dans le cadre d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU), se poursuit. Des crédits sont dédiés à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui concourt à la rénovation de logements ainsi qu'à une Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA), destinée à aider les commerçants du quartier à améliorer, réhabiliter et moderniser leurs locaux. Les études pour le **projet d'espace multisports** vont être réalisées cette année ; nous aurons l'occasion d'y revenir. En **voirie**, outre les travaux récurrents de point à temps (100 000 €) et le programme de réfection des trottoirs (50 000 €), des travaux d'aménagement (place Florence, lotissement Gauté, abords de la Maison du Temps Libre...) et d'assainissement pluvial seront notamment réalisés. S'agissant du **Parc des Sports de l'Adour**, la majorité des

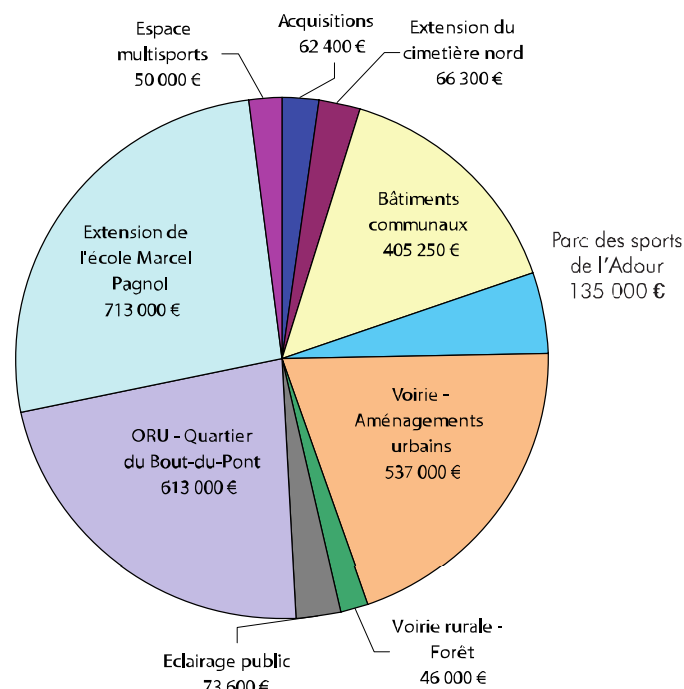
Destination des principales subventions d'équipement

Subventions d'équipement	Opération	Montant
Dotation Globale d'Équipement (Etat)	Ecole Marcel Pagnol	100 000 €
	Ecole Joliot-Curie	45 000 €
	Club House du tennis	20 000 €
Fonds d'Équipement Urbain (Conseil Général)	Ecole Marcel Pagnol	77 000 €
	Ecole Joliot-Curie	
Fonds d'Aménagement Rural (Conseil Général)	Voirie	21 000 €
Amendes de police (Etat)	Aménagement de sécurité	5 340 €
Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)	Subv. pour travaux des commerces à reverser aux commerçants	24 000 €
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	ORU : solde 1ère tranche et 2de tranche	190 175 €
Conseil Général	ORU	70 000 €

Autres recettes

Taxe Locale d'Équipement	34 000 €
FCTVA	155 000 €

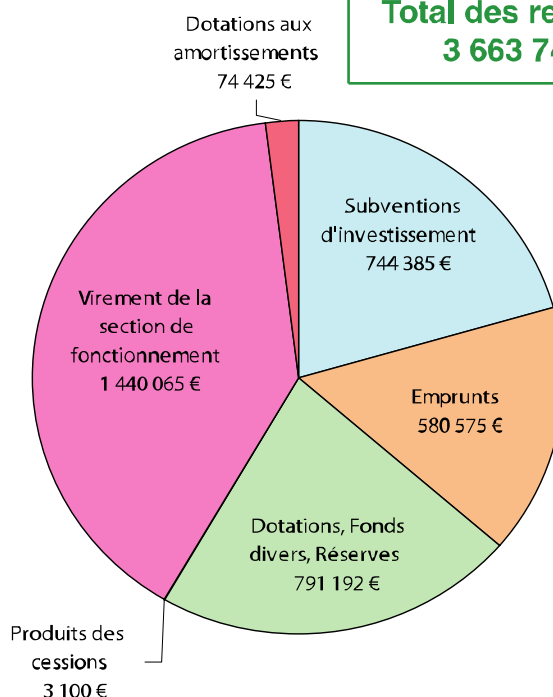
Détail du programme annuel d'investissement



crédits ouverts est dédiée à la réalisation d'un club house pour le tennis.

Le budget est une affaire de choix, imposant la réalisation d'arbitrages. Il est nécessaire d'ajuster les ambitions et les projets de la Municipalité aux moyens financiers de la Commune. Le principe de réalité a donc inévitablement conduit la Municipalité à supprimer des investissements pourtant nécessaires, afin de ne pas recourir à un emprunt excessif et alourdir la fiscalité.

Total des recettes : 3 663 742 €

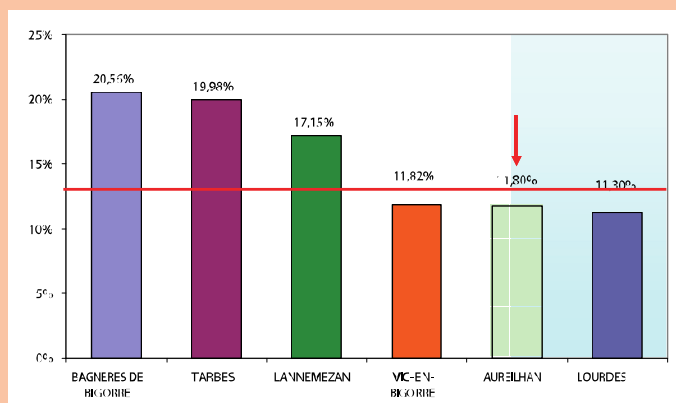


Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : remboursement par l'Etat de la TVA payée sur les investissements de 2008

La fiscalité locale, composée de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, constitue la principale ressource propre des Communes. La maîtrise de la pression fiscale est un objectif majeur, poursuivi chaque exercice par la Municipalité. Les taux des taxes sont restés modérés en 2009, inférieurs notamment aux moyennes départementales ; ils le demeureront en 2010. La preuve par les chiffres.

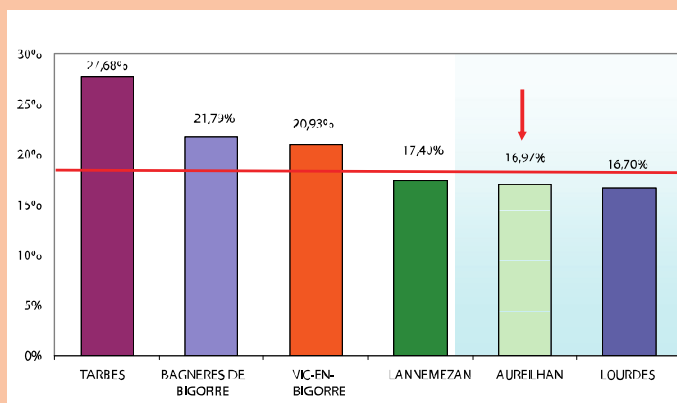
1. Situation d'AUREILHAN par rapport aux autres Communes les plus importantes du département (taux de 2009).

La taxe d'habitation



Taux moyen départemental : 12,05 %

La taxe sur le foncier bâti



Taux moyen départemental : 18,06 %

2. Comparaison des données financières 2009

Le tableau qui suit met en avant une donnée particulièrement intéressante permettant de mesurer la pression fiscale exercée par la collectivité sur les ménages : **l'effort fiscal**. Il s'agit du rapport entre le produit de la taxation des ménages et le **potentiel fiscal** des ménages. Ce dernier correspond au produit qu'une Commune obtiendrait si elle appliquait à ses bases le taux moyen d'imposition des Communes de sa strate. **Plus l'effort fiscal est proche de 1, moins la pression sur les ménages est élevée.**

COMMUNE	POPULATION DGF en nombre d'habitants	TAXE D'HABITATION en euros	FONCIER BÂTI en euros	SOMME TH + FB en euros	MONTANT DE L'IMPÔTS PAR HABITANTS en euros	EFFORT FISCAL
TARBES	48 317	10 394 038	12 169 410	22 563 448	466,99	1,67
LOURDES	15 958	2 492 882	3 553 630	6 046 512	378,90	1,18
BAGNERES DE B.	11 113	2 539 090	2 340 304	4 879 394	439,07	1,51
AUREILHAN	7 781	1 004 555	1 092 479	2 097 034	269,51	1,05
LANNEMEZAN	6 125	1 230 562	1 064 210	2 294 772	374,66	1,40
VIC-EN-BIGORRE	5 539	578 692	813 950	1 392 642	251,42	1,30

Source des données : base ASPIC consultable à partir du site de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

	AUREILHAN		Taux moyens 2009 des Communes des Hautes-Pyrénées
	2009	2010	
Taxe d'habitation	11,80%	12,02%	12,05%
Taxe sur le foncier bâti	16,97%	17,29%	18,16%

3. Présentation des taux votés en 2010

La majorité de l'Assemblée Délibérante a voté une hausse modérée de 1,87 % de la fiscalité directe locale, afin d'équilibrer le budget. Cette année encore, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti seront inférieurs aux taux moyens constatés dans notre département.

LE VOTE DU BUDGET

Cette année les taux d'imposition subiront une augmentation de 1.87%, rappelons que l'année dernière ces taux avaient atteint une hausse de plus de 9.53%, il est vrai que la première année d'une mandature voit toujours une augmentation des taux d'imposition pour revenir ensuite à des taux plus raisonnables, c'est un mécanisme qui une fois de plus s'est vérifié. Nous nous sommes abstenus sur le vote de ce budget, celui-ci ne correspondant pas à la vision qui est la nôtre d'une gestion dynamique de la Cité.

TRAVAUX, PAGAILLE ET MANQUE DE COORDINATION

Les travaux au Bout du Pont s'éternisent pénalisant la circulation et la vie économique du quartier. Au mois d'avril durant une semaine, il était très difficile pour les Aureilhanais d'accéder aux entrées tarbaises, par la rue des tuileries et la rue de l'orée, par la rue des forges sur la commune de TARBES, pont nord de l'Adour boulevard Renaudet également sur la commune de TARBES ; c'est la même semaine que ces deux chantiers ont fermé les accès, provoquant la pagaille aux endroits cités. Ce manque de coordination a généré aux heures de pointe une file de voiture interminable avenue Jean-Jaurès. Ne serait-il pas opportun de programmer ces chantiers en accord avec nos voisins tarbais afin que les aureilhanais ne se trouvent pas prisonniers des routes barrées, qui ce printemps foisonnent aux sorties de notre commune.

CADRE DE VIE

Depuis quelques années nous voyons fleurir un peu partout, accrochées à nos arbres et poteaux en tout genre, des affiches annonçant les manifestations organisées par les associations de la commune de même que celles des communes avoisinantes. Ces panneaux de carton une fois posés restent en place, oubliés par leurs propriétaires qui laissent le vent et la pluie en venir à bout. Il en est de même pour les compteurs d'électricité non destinés à l'affichage et qui sont régulièrement recouverts d'affiches (y compris politiques). Des panneaux d'affichage en nombre suffisants sont déjà à disposition. Notre ville paraîtrait plus propre si ces supports faisaient l'objet d'un ramassage et d'un nettoyage régulier par leurs auteurs ; c'est juste une question de respect de notre environnement.

Toujours sur le thème de la propreté, nous avons également interrogé Mr le Maire sur la nécessité de remplacer la balayeuse qui ne circule malheureusement plus depuis quelques temps dans les rues et places de notre commune.

Annie AGUADO Françoise MAZOUÉ
André BOYRIE Jean-Marc LACABANNE
Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

De l'art d'accommoder les restes

468, c'est le nombre de niches fiscales, en augmentation de 12 % par rapport à 2003, qui totalisent presque **75 milliards de € de manque à gagner** pour l'État, **creusant le déficit budgétaire et accroissant la dette publique !**

À vouloir servir toujours plus les possédants et les nantis, la politique fiscale du gouvernement UMP, cher à J.M Lacabanne, est arrivée à un tel niveau d'absurdité et d'injustice que, par exemple, le financement du RSA (Revenu de Solidarité Active) se fait par un impôt supplémentaire ne concernant pas **les personnes favorisées par le Bouclier fiscal** de N. Sarkozy !

Dans ce régime politique de droite conservatrice et rétrograde, l'impôt des plus riches est donc reporté sur la masse des moins bien lotis.

Où est donc passé l'application des Articles 13 & 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, **instaurant l'impôt progressif** en...1789 dans notre pays qui, nous disent les politiciens de droite comme de gauche, est une République !

Dès lors, sans recettes fiscales conséquentes, il est bien difficile de **financer** les biens et services publics mais aussi d'assurer une **redistribution** des richesses produites garantissant la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Concrètement de cela, il résulte qu'une ville comme Aureilhan doit faire face à des dotations financières **notoirement insuffisantes** tant de la part du gouvernement que des échelons régional, départemental et intercommunal pour mener **une vraie politique municipale** en faveur de nos concitoyennes et nos concitoyens.

Les principes d'**Égalité** et de **Solidarité** sont décidément bien malmenés. Pourtant, ce sont **les seuls à pouvoir construire une société à visage humain**. Au lieu de cela, les majorités politiques tant de droite que de gauche, à Aureilhan ou ailleurs, se sont lancées, depuis trop longtemps, dans l'art "**d'accommoder les restes**" pour la population sans avoir de véritables projets, réservant les profits petits ou grands à une minorité de privilégiés. Dérive qui a amené certaines

collectivités territoriales à contracter des emprunts toxiques et autres produits financiers aux taux d'intérêts futurs inconnus !

Pour que l'avenir ne s'assombrisse pas un peu plus, il est nécessaire que la population et le monde du travail reprennent la main sur les affaires politiques.

Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat
Conseillers municipaux d'Aureilhan

Le 26.04.2010



Tribune des Elus Socialistes : Travaux au Bout-du-Pont,

quelques précisions utiles...

Comme tous les aménagements réalisés en site urbain, les travaux du Bout-du-Pont génèrent des nuisances. De plus, la configuration particulière du quartier et l'importance des flux de circulation complexifient considérablement cette opération.

Il est facile pour un élu de se comporter en simple spectateur de la vie locale et de pointer les difficultés apparues ici où là. Le discours est alors volontiers « donneur de leçons », quelque peu flatteur pour les électeurs « victimes » des éventuels dysfonctionnements, ... presque démagogique. Mais est-ce vraiment cela que les citoyens attendent de leurs élus ?...

En tout cas, laisser croire que la Municipalité serait restée les bras croisés et n'aurait pas anticipé la situation inédite décrite est totalement faux. Et il est vraiment dommage que les conseillers municipaux de droite n'aient pas pris la peine de contacter le maire à cet égard, cela leur aurait évité d'écrire des contre-vérités !

Yannick BOUBEE leur aurait indiqué que par deux lettres distinctes des 14 et 15 avril adressées au maire-adjoint délégué tarbais, il avait refusé de donner un avis favorable au projet d'arrêt de la Ville de TARBES qui spécifiait une déviation par la Rues des Tuileries. Il aurait ajouté que, par téléphone, il avait demandé à l'un des responsables du Pôle Espaces Publics de la Ville de TARBES de différer leurs travaux de trois jours, compte-tenu de l'antériorité de sa propre demande d'arrêt relatif au quartier du Bout-du-Pont...

Dans cette affaire-là, la Municipalité d'AUREILHAN a fait ce qu'il fallait. Si les conseillers d'opposition ont des observations ou reproches à émettre, nous les invitons à s'adresser de l'autre côté de l'Adour...

Tribune des élus Communistes Républicains

Nous avons voté le budget 2010 qui nous paraît maîtrisé. Toutefois, le Service Public rendu aux aureilhanais ne peut pas être entièrement satisfait tant que l'on ne mettra pas à plat les finances des collectivités locales pour rendre moins injustes les impôts locaux, ce qui reste pour nous une priorité. Aussi, nous avançons des propositions actualisées :

- **Rétablissement de la taxe professionnelle**, dont la suppression représente un allègement de 29 milliards d'euros pour les patrons, ce qui fragilise d'autant les finances des collectivités locales ;

- **Redistribution des richesses** par une nouvelle répartition de la pression fiscale. Cela passerait par un rééquilibrage du rapport entre la part des prélèvements directs et progressifs (création du impôt sur le revenu de type universel englobant les revenus du travail, financiers et de la fortune) et la part des prélèvements indirects et proportionnels devant baisser (TVA notamment, TIPP...);

- **Incitation à une autre utilisation de l'argent pour la création de richesses utiles** dans le cadre d'un nouveau développement économique, social et environnemental. Il s'agirait d'instaurer un mécanisme de **pénalisation/incitation** qui en fonction de la prise en compte par les entreprises de critères sociaux (emploi, formation, rémunérations), environnementaux et d'investissements productifs participe à faire évoluer en plus ou en moins leur contribution fiscale. Un tel dispositif pourrait s'organiser autour d'un **nouveau type d'impôt sur les sociétés**, calculé sur la base :

- d'une progressivité de taux (variation du taux selon les résultats imposables) ;
- et d'une modulation du coût final de l'impôt en fonction de la part des bénéficiaires réinvestis dans l'emploi, la formation, les salaires, la protection de l'environnement et les biens de production par rapport au montant aspiré par la finance (actionnaires, opérations financières).

Enfin, choisir un réamorçage sain et pérenne de la machine économique, suppose que cette réforme fiscale, outil au service d'une autre utilisation de l'argent, fruit du travail, soit articulée à une nouvelle politique du crédit qui par sa mobilisation permettrait d'élargir l'assiette des prélèvements fiscaux et de participer aux financements publics.

Le programme du RAM Intercommunal (Le Relais Assistantes Maternelles)

Lundi 24 mai

Férialé

Mardi 25 mai

Séance diapositives

Jeudi 27 mai

Peinture à doigts: jolie marguerite

Vendredi 28 mai

Atelier peinture: drôle de chenille

Lundi 31 mai

Atelier de psychomotricité avec J.F.Robineau

Mardi 1er juin

Atelier cuisine: clafoutis aux cerises

Jeudi 3 juin

Atelier peinture: drôle de chenille

Vendredi 4 juin

Peinture à doigts: jolie marguerite

Lundi 7 juin

Pot à crayons (fête des pères)

Mardi 8 juin

Carte « Bonne fête papa »

Jeudi 10 juin

Porte-clef (fête des pères)

Vendredi 11 juin

Carte « Bonne fête papa »

Lundi 14 juin

Atelier de psychomotricité avec J.F.Robineau

Mardi 15 juin

Elmer l'éléphant (gommettes)

Jeudi 17 juin

Eveil créatif musical avec A.Galtress

Vendredi 18 juin

Elmer l'éléphant (gommettes)

Lundi 21 juin

L'atelier des « nounous »

Mardi 22 juin

Peinture à doigts : jolie marguerite

Jeudi 24 juin

Jeux de transvasements (semoule)

Vendredi 25 juin

Séance diapositives

Lundi 28 juin

Atelier de psychomotricité avec J.F.Robineau

Mardi 29 juin

Jeux extérieurs et pique-nique de fin d'année

Le relais Assistantes Maternelles sera fermé du 1er Juillet au 2 Août

Permanences du RAM Intercommunal Séméac-Aureilhan

Ateliers d'éveil : lundi, mardi, jeudi, et vendredi matin, de 9h30 à 11h30.

Permanences tél. : lundi de 14h à 17h - **Permanences sur rendez-vous** : vendredi de 14h à 17h
« La Maison à Malices » - 30, rue Victor Hugo - 65600 SEMEAC - Tel: 05.62.37.81.69

CAVALCADE 2010



Plus de 70 bénévoles ont aidé à la confection et la réalisation des chars de la Cavalcade d'Aureilhan. Au bonheur des petits et des grands, ce moment attendu par la population n'a pas manqué son rendez-vous annuel.

Même si le temps n'était pas de la partie, les chars sont sortis brièvement à la grande joie des enfants. Ils garderont, à n'en pas douter, un souvenir riche en couleur, à l'image des chars présentés.

C'est le charme de ce moment convivial, familial et, tout simplement, extraordinaire.